

Commission départementale d'aménagement commercial  
du 22/08/2011 à 10H00

*Selon l'article R 752-20 du code de commerce, toute personne souhaitant être entendue par la commission peut en faire la demande. Cette demande, formulée par écrit et notifiée au secrétariat de la commission au moins cinq jours avant la réunion de celle-ci, doit comporter les éléments justifiant, d'une part, de l'intérêt de la personne concernée à être entendue et, d'autre part, des motifs qui justifient son audition.*

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous.

10H00 - Dossier 68D, déposé par SCI du Grand Chemin

Commune : ST SIMEON DE BRESSIEUX

Projet : *autoisation préalable à l'extension de 1 060 m<sup>2</sup> de surface de vente d'un commerce à prédominance alimentaire à l'enseigne Intermarché", avec création d'une galerie marchande comportant 100 m<sup>2</sup> de boutiques, pour porter sa surface totale à 2 960 m<sup>2</sup>, sur la commune de SAINT SIMEON DE BRESSIEUX*

10H45 - Dossier 69 D, déposé par SAS GOUIRAN

Commune : ECHIROLLES

Projet : *autorisation préalable à l'extension d'un commerce de gros et de détail d'équipements de coiffure et d'esthétique "GOUIRAN" de 181 m<sup>2</sup> de surface de vente, pour porter sa surface totale à 448 m<sup>2</sup>, zone de Comboire sur la commune d'ECHIROLLES*

11H30 - Dossier 70 D, déposé par SARL SPORT SHOP

Commune : ECHIROLLES

Projet : *autorisation préalable à la création d'un commerce de détail d'équipements d'équitation de 234,80 m<sup>2</sup> de surface de vente "SPORT SHOP", zone de comboire sur la commune d'ECHIROLLES*